Envoyé en préfecture le 22/01/2026
Reçu en préfecture le 22/01/2026
Publié le
ID : 022-212203897-20260119-AMC19012026005-DE

MAIRIE D'YFFINIAC

DATE DE CONVOCATION
13/01/2026

D/005/3-1/9.1

NOMBRE DE CONSEILLERS
En exercice : 29
Présents : 21
Votants : 28

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille-vingt six
Le dix-neuf janvier à dix-neuf heures

Le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Alain THORAVAL, 1er Adjoint,**

Etaient présents :
Alain THORAVAL, Catherine RIVIÈRE, Jean-Yves MARTIN, Annick GLÂTRE, Christine LE MAU ANDRIEUX, Daniel OGIER, Isabelle PLAZE, Jean-François BOINET, Françoise DUVAL, Hervé PENAULT, Laurent TURBÉ, Denis MARC, Bertrand LE FLOCH, Laurence LE GOFF, Michel RAULT, Emmanuel VIALETTE, Céline BOUTRUCHE, Rozenn LE NAGARD, Pascale RIMAURO, Doriane LEFEBVRE, Emmanuel DESLANDE

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents :
Denis HAMAYON procuration à Alain THORAVAL
Frédéric LE TIEC procuration à Catherine RIVIÈRE
Céline BINAGOT procuration à Isabelle PLAZE
Karelle RAFFRAY procuration à Emmanuel VIALETTE
Gwenaëlle POULLAIN procuration à Annick GLÂTRE
Fernand ROBERT procuration à Doriane LEFEBVRE
Fabrice BOULIOU procuration à Emmanuel DESLANDE
Yvonnick RAULT

Rozenn LE NAGARD a été élue secrétaire

INFORMATION JEUNESSE :
EXTENSION DU DISPOSITIF « ARGENT DE POCHE »
ANNÉE 2026

Le Conseil municipal du 14 mai 2018 a autorisé la mise en place du dispositif Argent de poche proposant ainsi aux jeunes yffiniacais âgés de 16 et 17 ans de faire leurs premiers pas dans le monde du travail à travers de courtes missions rémunérées au sein des services de la Commune durant les vacances scolaires.
La commission délégataire d'action sociale de la CAF qui soutient cette action, a élargi l'âge des jeunes concernés par ce dispositif aujourd'hui porté à 14 ans au lieu de 16 ans.

En 2025, ce sont 98 missions qui ont été réalisées par 41 jeunes répartis de la manière suivante :
Services techniques 37 missions, la direction jeunesse vie scolaire et gestion des salles 36 missions, le multi-accueil 11 missions, la médiathèque 10 missions, la mairie 4 missions.

En 2025, le budget permettant la rémunération des jeunes en espèces (15€ par mission d'une durée de 3h30) est actuellement de 1500€ par an et s'exécute avec la régie d'avance de l'accueil de loisirs.
La commission délégataire d'action sociale de la CAF, après délibération, a décidé d'accorder une subvention de fonctionnement d'un montant de 490€ au titre de l'année 2025.

Envoyé en préfecture le 22/01/2026
Reçu en préfecture le 22/01/2026
Publié le
ID : 022-212203897-20260119-AMC19012026005-DE

Le nombre de jeunes demandeurs ayant augmenté en 2025 (+23), il est proposé pour 2026 d'augmenter le nombre de missions à 150, pour un budget de 2 250 €.
La Caf pouvant soutenir cette action dans la limite des fonds disponibles jusqu'à hauteur de 400 missions, l'aide sollicitée serait de 750 € pour 150 missions effectuées.
Ces éléments financiers seront proposés au budget primitif 2026 qui sera voté en février 2026.

L'attribution des missions et les modalités contractuelles entre le jeune et la collectivité restent inchangées à la décision du Conseil municipal du 14 mai 2018.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité
27 votes pour,
1 abstention : Pascale RIMAURO

- ***AUTORISE l'extension du dispositif « Argent de poche » géré par l'Infos Jeunes pour les jeunes à partir de l'âge de 14 ans ;***

- ***AUTORISE l'augmentation du nombre de missions telle que présentée ;***

- ***AUTORISE le Maire à prendre toutes les dispositions utiles à la mise en œuvre de cette délibération.***

Pour copie conforme,
Le 1er Adjoint
Alain THORAVAL

MAIRIE D'YFFINIAC
Côtes d'Armor

La secrétaire,
Rozenn LE NAGARD